

**VOYAGES et SORTIES SCOLAIRES FACULTATIFS**  
**ANNEXE FINANCIERE PREVISIONNELLE**

ETABLISSEMENT : LYCEE CHAMPOLLION - LATTES

Acte CA n°11 CA du 3/11/2016

Objet du voyage : VOYAGE LINGUISTIQUE

Dates : du 09 au 13/01/2017

Destination : LONDRES

Classes : Terminale CVPM / RPIP / SEN

Nombre d'élèves : 48

Professeur responsable : MME CATHEBRAS

Nombre d'accompagnateurs : 4

Nom du voyageur: A.T.R.

1) Indiquer le mode de prise en charge des frais des accompagnateurs : ressources propres

Conformément à la circulaire 2011-117 du 03 août 2011, il ne peut y avoir de gratuité pour les accompagnateurs, celle-ci devant bénéficier à l'ensemble des participants ; ce financement ne peut provenir de façon directe ou indirecte des familles et doit être financé par les subventions des collectivités locales et territoriales, de l'Etat ou de l'Union européenne, ou par les ressources propres de l'établissement.

2) Vote de la participation des familles par le CA (montant par élève) :

3) BUDGET PREVISIONNEL			
DEPENSES	Total	RECETTES	Total
VOYAGISTE ou AGENCE	22103,39	<b>PARTICIPATION DES FAMILLES</b>	
		Nombre élèves 48	
		Montant par élèves 440,00 €	21 120,00 €
Assurance annulation	776,61	<b>SUBVENTIONS</b>	
TRANSPORTS		Etat	0
		Collectivités territoriales	0
		Autres (préciser)	0
HEBERGEMENT		<b>DONS</b>	
		FSE élèves	0
Entrées, visites		accompagnateurs	0
		Autres (préciser) élèves	
		accompagnateurs	
Frais divers		<b>AUTRES RESSOURCES PROPRES</b>	
			0
		BUDGET EPLE	1760
			0
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>22 880,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>22 880,00 €</b>

4) Calcul du coût par personne : (total des dépenses / nombre de participants)

La participation des familles par élève ne doit pas être supérieure au coût par élève.

Coût par élève  Coût par accompagnateur

5) Régie (oui / non) :  Si oui, montant de la régie :   
Nom du régisseur

6) Vote d'une charte des voyages (oui / non) :

7) Vote sur les modalités d'utilisation des reliquats des sorties / voyages (oui / non) :